



COMITE TECHNIQUE CRAIG COMPTE RENDU DE REUNION DU 20 OCTOBRE 2009

Lieu de la réunion : salle Jean Anglade
ENITA Clermont
Site de Marmilhat
63370 LEMPDES

Date de la réunion : le 20 octobre 2009

Date de rédaction : le 23 octobre 2009

Rédaction : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Diffusion : aux membres convoqués

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

ENITA Clermont
Site de Marmilhat
BP 35
63370 LEMPDES
tél. : 04 73 98 70 32
fax : 04 73 98 13 00

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BOIGE Carine	GRSP / DRASS Auv.	Responsable SIG	carine.boige@sante.gouv.fr
BORELLO Sébastien	CG 03	Responsable SIG	borello.s@cg03.fr
BREUIL Landry	CRAIG	Administrateur plate-forme	breuil@enitac.fr
BOURDIER Jean-Marc	Moulins Communauté	Administrateur SIG	jm.bourdier@agglo-moulins.fr
CHAPUIS Claudine	ARDTA	Technicienne SIG	c.chapuis@ardt-auvergne.fr
DENEUX Frédéric	CRAIG	Responsable du CRAIG	deneux@enitac.fr
DESSERT Dominique	DRAC	Chargée de cartographie	dominique.dessert@culture.gouv.fr
FENICE Guillaume	SDIS 03	Administrateur SIG	fenice@sdis03.fr
JARTOUX Christian	DGFIP	Inspecteur Cadastre	christian.jartoux@dgfip.finances.gouv.fr
LALEURE Nicolas	Communauté d'agglo- mération de Vichy	Technicien SIG	n.laleure@vichy-valallier.fr
MATICHARD David	Moulins communauté	Technicien SIG	d.matichard@agglo-moulins.fr
MESSEANT Martine	CRCIA	Chef du service observation éco / études	mmesseant@auvergne.cci.fr

MOREL Jean-Claude	DDEA 43	Chargé d'études SIG	jean-claude.morel@equipement-agriculture.gouv.fr
MORLAT Philippe	DDE 03	Opérateur géomatique	philippe.morlat@equipement.gouv.fr
RIBOULET Christophe	DRIRE	Géomaticien	christophe.riboulet@industrie.gouv.fr
ROUZAUD Laurent	DGFIP	Inspecteur cadastre	Laurent.rouzaud@dgfip.finances.gouv.fr
STEPHAN Albert	Clermont Co	Ingénieur SIG	astephan@agglo-clermont.fr
TOUS Sandrine	CRAIG	Chargée de missions	tous@enitac.fr
VASSAL Rémi	CG15	Technicien SIG	rvassal@cg15.fr

Étaient excusés :

LOISNEL Alexandre	ARDTA
VERDIER Alain	Communauté d'agglomération montluçonnaise
THESSOT Séverine	CG 43
GIRAUD Gérard	CG 63
TOURNADRE Guillaume	CG 63
NUQ Stéphane	DDAF 43

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Statuts du CRAIG

- Présentation des conclusions de Me DEVES

2. Marchés orthophoto

- Marché en cours
- Marché à venir

3. Evolution de la plateforme du CRAIG

- Géocatalogue
- Site internet

4. Cadastre

- Suivi de la délivrance des fichiers Majic 2009
- Avancement des discussions pour la rediffusion du plan

5. Partenariat IGN / CRAIG / SDIS ?

- Présentation des discussions actuellement en cours

[I] STATUTS DU CRAIG

Pour faire suite aux décisions du dernier Comité de pilotage du 4 février dernier et conformément aux souhaits exprimés par les différents partenaires, le CRAIG avec l'assistance d'un cabinet d'avocats a étudié différentes formes de statuts que pourrait prendre le CRAIG dans le futur.

En effet, même si l'Enita Clermont a permis de faire émerger la nécessité de mutualiser l'information géographique au niveau régional, le positionnement du CRAIG en tant que service de l'Enita Clermont ne semble aujourd'hui plus pertinent.

Le CRAIG ayant pour principal objectif d'être un centre de ressources dans le domaine de l'information géographique, sa vocation apparaît aujourd'hui peu compatible avec les missions de l'Enita Clermont. En effet l'Enita Clermont a pour principale mission de former des ingénieurs dans le domaine des travaux et techniques agricoles.

Du point de vue de la commande publique, la situation actuelle présente des inconvénients importants. Le CRAIG étant considéré comme un service interne de l'école, c'est l'Enita Clermont qui réalise les achats du CRAIG. Cette procédure d'achat doit être impérativement clarifiée, le CRAIG n'étant pas l'acheteur il n'est pas propriétaire des fournitures délivrées par les prestataires. Compte tenu des investissements importants du CRAIG en matière d'acquisition de données (~ 700 000 € pour 2009/2010) il est indispensable de doter le CRAIG d'un cadre juridique plus clair.

Par ailleurs, suite à l'adhésion de nouveaux financeurs (Conseils généraux, agglomérations) le CRAIG doit être en mesure d'apporter à ses partenaires et bénéficiaires la plus grande transparence sur ses activités. Pour cela, il convient de doter le CRAIG d'un cadre juridique qui le lui permette.

Les logiques de mutualisation et de partage des données géographiques publiques comme le CRAIG se développent sur l'ensemble du territoire français, néanmoins si nous souhaitons pérenniser cet outil et le rendre plus performant il convient de lui donner aujourd'hui un statut juridique et une personnalité morale.

Suite aux conclusions du cabinet d'avocats et au moment où l'Enita Clermont doit fusionner au 1^{er} janvier 2010 avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, il sera proposé au prochain Comité de pilotage du CRAIG d'approuver la constitution d'un GIP.

Pour plus de détails se reporter à la présentation diffusée lors du Comité technique.

Dans l'éventualité d'un changement de statuts du CRAIG, Sébastien BORELLO demande ce qu'il adviendra de la convention-cadre qui a été signée entre l'Etat, la Région et les Conseils généraux pour le financement du CRAIG.

L'adhésion au GIP devant faire l'objet d'une décision des instances délibérantes pour la plupart des partenaires du CRAIG, la participation financière sera révisée à cette occasion.

Concernant les autres conventions de partenariat (Ex : échanges de données), la prise en compte des nouveaux statuts du CRAIG devrait se faire par voie d'avenant.

Si le principe de constitution du GIP est approuvé lors du prochain Comité de pilotage, le CRAIG se fera accompagner pour traiter l'ensemble des aspects juridiques qu'implique ce changement (Transfert des conventions de partenariat, transfert des contrats en cours, transfert des matériels et données déjà acquises, transfert des personnels...).

[II] MARCHE ORTHOPHOTO

1. MARCHE ORTHO : PUY DE DOME / ALLIER

La prise de vue a été réalisée pendant la première quinzaine d'août et s'est achevée le 14 août.

L'ensemble des clichés a été vérifié. Globalement les conditions de prise de vues étaient très favorables et sur plus de 7000 clichés 4 % présentent des anomalies mineures qui pourront être corrigées avec le recouvrement des photos.

L'étape de stéréopréparation a été réalisée de septembre à mi-octobre. Plus de 600 points d'appui ont été acquis.

Les calculs d'aérotriangulation sont terminés sur les 3 agglomérations de l'Allier.

2. MARCHE ORTHO : CANTAL / HAUTE-LOIRE

Le CCTP du marché pour la couverture du Cantal et de la Haute-Loire a été rédigé sur la base des spécifications techniques retenues pour le Puy de Dôme et l'Allier.

Concernant les agglomérations du Puy-en-Velay et d'Aurillac, il est décidé de mettre la couverture à 0.15m de ces territoires en option. Ces collectivités ne contribuant pas financièrement au CRAIG, le choix de retenir l'option se fera en fonction de leur souhait de contribuer ou non au CRAIG.

L'avis d'appel public à concurrence sera publié au mois de novembre.

[III] CADASTRE

1. MISE A DISPOSITION DES FICHIERS FONCIERS

La commande auprès de la DGFIP a été effectuée le 4 juin. Les fichiers ont été délivrés au CRAIG fin juin et ont été disponibles en téléchargement sur la plateforme du CRAIG le 2 juillet.

La procédure pour obtenir ces données est décrite sur le site du CRAIG à l'adresse suivante : http://www.craig.fr/index.php?page=contenu/ressources/dossiers/fichiers_fonciers/info_fichierfoncier.php

Aucune difficulté n'a été rencontrée.

Laurent ROUZAUD, précise que dans le cadre de l'évolution éventuelle du CRAIG en GIP, il est impératif que les activités du CRAIG soient vues comme une mission de service public pour continuer à garantir la délivrance des fichiers auprès de ces bénéficiaires.

Comme précisé plus haut, le CRAIG se fera accompagner par une assistance extérieure afin de garantir la pérennité des services qu'il propose.

2. PLAN CADASTRAL

Concernant la rediffusion du plan cadastral sur le département du Puy de Dôme, Laurent ROUZAUD indique que la DGFIP va soumettre au CRAIG très prochainement un projet de convention.

Il rappelle que la rediffusion du plan par le CRAIG est possible sous couvert de l'Enita Clermont qui est un établissement public. Il attire l'attention, dans le cadre de l'évolution du CRAIG en GIP, que cette mise à disposition pourrait être remise en cause. Le CRAIG sera particulièrement vigilant dans le cadre de son évolution de statuts à ce que l'ensemble des partenariats puissent être pérennisés.

Le CRAIG fera le nécessaire auprès des autres départements pour dupliquer la démarche.

[IV] EVOLUTION DE LA PLATEFORME DU CRAIG

1. GEOCATALOGUE

Le catalogue actuel du CRAIG repose sur des développements spécifiques qui ne permettent pas de le maintenir facilement. Au niveau fonctionnel, il nécessite des adaptations pour répondre aux normes internationales en matière de gestion de métadonnées et d'interopérabilité.

Dans le cadre de la refonte de la plateforme, le CRAIG va donc migrer son catalogue de données actuel vers un outil de gestion des métadonnées répondant mieux aux exigences du contexte actuel (Respect des normes, interopérabilité, INSPIRE...).

A cet effet, le CRAIG a fait une analyse des solutions MDWEB et Géosource.

La version 1 de MDWEB n'étant a priori pas maintenue et la version 2 n'étant pas encore finalisée, le choix s'est donc porté sur Géosource qui apparaît comme plus abouti et dispose d'une plus importante communauté d'utilisateurs (Geonetwork).

Néanmoins, malgré la richesse de l'outil, les exemples de catalogue de données sur internet utilisant Géosource sont peu attractifs.

Face à ce constat, le CRAIG s'est rapproché du BRGM pour voir s'il était envisageable de récupérer les sources du geocatalogue (www.geocatalogue.fr) pour développer le catalogue du CRAIG (Réponse en cours).

En outre, cette mise à disposition permettrait de rationaliser les coûts, les moyens et de favoriser une plus grande cohérence entre le niveau régional et le niveau national.

A terme, les organismes qui le souhaitent pourront renseigner directement leurs données dans le catalogue régional. Pour les organismes qui disposent déjà d'un catalogue, l'outil pourra référencer les données présentes dans leur catalogue et inversement par des mécanismes dits de « moissonnage ».

2. SITE INTERNET

Le CRAIG travaille actuellement à la refonte de son site internet www.craig.fr. Le futur site s'appuiera sur l'outil de gestion de contenu Drupal (<http://drupalfr.org/>).

L'un des principaux avantages du futur site sera que le fond de chaque contenu sera complètement dissocié de sa forme (mise en page). L'idée étant que le producteur de contenu se concentre uniquement sur le contenu et non sur son formalisme d'affichage, relayé par un graphiste qui aura traité ces aspects au préalable.

Pour plus de détails se reporter à la présentation.

[V] PARTENARIAT IGN / CRAIG / SDIS ?

L'IGN a fait parvenir au CRAIG un nouveau projet de partenariat début octobre.

Dans le cadre de cette nouvelle proposition, le CRAIG fournirait à l'IGN les prises de vues aériennes et les orthophotographies qu'il fait réaliser pendant la durée de la convention sur les départements de la région.

Dans l'apport du CRAIG, en plus des données de PVA (Prise de Vue Aérienne) et des orthophotographies, est inclu l'ensemble des données permettant la production du produit final (MNT, stéréopréparation, calcul d'aérotriangulation...).

De son côté l'IGN fournirait au CRAIG et à ses ayants droit une licence standard multipostes-multilicenciés pour cinq utilisateurs et cinq postes des produits BD TOPO® et POINT ADRESSE® sur la région Auvergne. Les cinq licenciés proposés sont :

- la région Auvergne ;

- les départements de la région Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) ;
- les SDIS de la région Auvergne ;
- les communes de la région Auvergne ;
- les chambres consulaires de la région Auvergne.

L'IGN fournirait également au CRAIG et à ses ayants droit des mises à jour annuelles de la licence multipostes-multilicenciés de BD TOPO® et de POINT ADRESSE®.

Par ailleurs, l'IGN demanderait au CRAIG qu'il s'engage à faire de son mieux pour que les informations utiles à la mise à jour du RGE produites ou détenues par les membres du CRAIG et notamment des données produites par les SDIS soient communiquées à l'IGN.

Pour l'évaluation financière des apports proposée par l'IGN se reporter à la présentation.

L'évaluation financière soulève plusieurs remarques.

Les montants des apports financiers IGN sont estimés suivant les barèmes des prix 2009. En revanche, les apports du CRAIG sont estimés par rapport aux coûts évités pour l'IGN.

Cette méthode de calcul n'apparaît donc pas équitable.

Par ailleurs, l'IGN ne valorise pas l'ensemble des données annexes produites (MNT, stéréopréparation, calcul d'aérotriangulation...).

Concernant l'apport des partenaires du CRAIG aucun détail n'est présenté et l'apport initial de ceux-ci la première année n'est pas pris en compte.

Le CRAIG agissant pour l'ensemble de ses bénéficiaires sans aucune distinction, les données proposées par l'IGN doivent être en licence étendue afin que l'ensemble des organismes publics de la région puissent en faire usage. A cet effet, le CRAIG propose que l'évaluation des apports se fonde, autant que possible, sur les barèmes IGN 2009 qui sont téléchargeables sur le site ***www.ign.fr***.

Sur l'apport éventuel des SDIS et des Conseils généraux, le CRAIG s'est appuyé sur des exemples de conventions qui ont pu être établies avec des SDIS et des Départements.

Sur l'émission de factures, le CRAIG et l'IGN étant soumis aux règles du Code des Marchés le CRAIG souhaite que les montants restent à titre indicatifs.

Les échanges de données envisagés ne doivent pas se traduire par un prix et l'émission de factures.

Le partenariat doit consister en une coopération entre le CRAIG et l'IGN qui ne doit d'aucune façon être vue comme une possibilité d'échapper à la mise en concurrence.

Pour le détail de la proposition du CRAIG se reporter à la présentation.

Le CRAIG va transmettre prochainement ses remarques à l'IGN et tiendra informé les membres du Comité technique de l'avancement des négociations.

[VI] POINTS DIVERS

1. INFOS : ADHESION DES AGGLOMERATIONS

Les 3 agglomérations du département de l'Allier sont maintenant partenaires du CRAIG.

Pour Clermont Communauté, un nouveau courrier leur a été adressé pour connaître leur avis concernant une contribution éventuelle de leur collectivité au dispositif. Afin qu'ils puissent tirer pleinement bénéfice du partenariat, il leur a été proposé que le CRAIG puisse contribuer au renouvellement de leur orthophotographie.

Albert STEPHAN, précise qu'une note interne a été faite et qu'elle n'augure pas d'une adhésion prochaine de Clermont Communauté au CRAIG.

Le CRAIG reste donc dans l'attente d'une réponse officielle de Clermont Communauté.

Concernant les Communautés d'agglomération du Puy-en-Velay et d'Aurillac un courrier leur a été adressé au mois de septembre, le CRAIG se rapprochera de ces collectivités pour recueillir leur avis.

Frédéric DENEUX précise que lors du dernier Comité de pilotage l'ensemble des agglomérations avaient été invitées à participer afin de mieux leur faire connaître le CRAIG. Les propositions d'adhérer au CRAIG ayant été faites, participeront uniquement aux prochains Comités de pilotage les collectivités partenaires du dispositif.

2. AUTRES DOSSIERS

- Appel à projets CNES 2009

Le CRAIG a été sollicité pour participer à un projet visant à mettre en œuvre une plateforme qui permettra aux acteurs publics d'avoir accès à de l'imagerie satellitaire.

Pour en savoir plus se reporter à la présentation.

- Partenariat CIRI

Dans le cadre de son évolution prochaine le Centre Interuniversitaire de Réseau Informatique, juridiquement rattaché à l'Université Blaise Pascal, doit permettre au travers de ses services de favoriser le développement économique en Région dans le domaine des TIC. A ce titre il est prévu de pouvoir héberger des serveurs et des données avec un accès réseau à très haut débit.

Dans ce contexte, le CRAIG s'est rapproché du CIRI pour étudier les modalités d'hébergement de sa plateforme au sein de leur infrastructure qui offre un environnement informatique adapté aux besoins du CRAIG.

Ce partenariat devrait pouvoir aboutir avant la fin de l'année 2009.

- Partenariat CRCIA

Dans le cadre du groupe de travail sur les Zones d'Activités, le CRAIG et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la région Auvergne vont mettre en place un partenariat pour localiser les entreprises de la région à l'adresse sur la base du fichier entreprises de la CRCIA.

Dans cette optique une convention de partenariat va être établie entre le CRAIG et la CRCIA.

- Contact GRT / RFF

Le CRAIG s'est rapproché de GRT Gaz et de RFF pour voir selon quelles modalités ces organismes pouvaient communiquer leurs données.

Christophe RIBOULET précise qu'une habilitation est nécessaire pour consulter les données Gaz.